

Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire Séance du 16 janvier 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice: 27 Présents: 22 Absents: 5 dont Représentés: 1	L'an 2019, le 16 janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à CHAMONIX MONT-BLANC sous la présidence de M. Eric FOURNIER
Étaient présents :	FOURNIER Eric, DESAILLOUD Maurice, EVRARD Nicolas, VALLAS Jérémy, FLEURY Marie-Noëlle, PAYOT Michel, BARBIER Luc, SLEMETT Pierre, PLAUD Yvonick, BALMAT Agnès, BOUCHARD Patrick, CEFALI Sylvie, CHAYS Elisabeth, CHOUPIN Emilie, COUVERT Jean-Michel, DEVOUASSOUX Patrick, FORTE Marie-Chantal, MANSART Nicole, MEDEIROS Sandrine, HAMONIC Luc, RABBIOSI Michèle, TERMOZ Aurore.
Assistait également :	FREYMANN Daniel
Absents excusés :	ROSEREN Xavier (donne pouvoir à Maurice DESAILLOUD), JEANDIDIER André, CHANTELOT Xavier, FATTIER Jacqueline, LE SOLLEUZ Hélène.
Secrétaire de séance :	VALLAS Jérémy

□ □ □

Le Président accueille les membres du conseil communautaire et les remercie de leur présence. Il demande si des remarques sont à faire sur le procès-verbal de la séance précédente du 12 décembre 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Communications du Président

Monsieur le Président revient sur certains événements récents et à venir, intervenus depuis le dernier conseil du 12 décembre :

- Repas de **Noël des agents** le 14 décembre au Majestic - plus de 250 convives.
- Inauguration de la ressourcerie le 15 décembre à Bocher : la gestion des déchets sera l'un des grands enjeux des prochaines années avec l'objectif de mieux les valoriser ; le Plan local de réduction des déchets sera présenté à la fin de l'hiver en conseil, avec l'objectif phare de réduire de moitié le tonnage de nos OM d'ici 2025.
- **Noël des enfants** du personnel, 16 décembre au Majestic.
- **Repas des anciens** au Majestic le 19 décembre : plus de 500 inscrits, un record.
- Le 14 janvier : **clôture de l'enquête publique du PPA2**, ouverte depuis le 10 décembre. La vallée a donné son avis en septembre dernier pour pointer les insuffisances de l'Etat, une rencontre avec les 2 ministres les plus directement concernés a eu lieu le 6 décembre 2018 et la vallée reste en attente d'un engagement ferme de l'Etat sur le ferroviaire notamment la réalisation des travaux de signalisation de la ligne Saint Gervais /Annemasse qui conditionnent la qualité du service ferroviaire pour offrir une vraie alternative à la voiture individuelle. Un calendrier cohérent avec celui du PPA, est nécessaire, avec une livraison en fin de Plan (fin 2023).

BILAN à venir de cette enquête : plus de 750 contributions sur la plateforme dématérialisée + centaines de contributions sur les registres papier déposés. Il est souhaité que ces observations soient reprises par le commissaire enquêteur.

- Vœux aux Houches le vendredi 18 janvier à 19h.
- Vœux à la population de la Communauté de Communes et de Chamonix le 19 janvier à 18h au Majestic.
- Vœux de vallorcine le 26 janvier à 18h30.
- Révision du **PLU de chamonix** : étape intermédiaire du **PADD** avec une **concertation** organisée autour de 3 réunions publiques les 23, 25 et 30 janvier prochain, complétées par 3 ateliers thématiques en février et une plateforme en ligne avec enquête en ligne pour recueillir les attentes de la population.
- GRAND DEBAT NATIONAL : ouverture de registres dans les communes ;
- 16 et 17 février : finale 4 de hockey à Bercy avec le club chamoniard des Pionniers, soutenu par la collectivité.

2. Vote du BP 2019 : Vote du Budget Primitif du budget général

Le Président introduit la présentation en rappelant les éléments budgétaires à partir desquels le projet de BP 2019 du budget principal a été établi, suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2018.

Il évoque les travaux des commissions des Finances élargies des 7 et 8 janvier 2019 qui ont permis d'arbitrer les projets retenus dans le projet de BP 2019, étant précisé que pour tout nouveau dossier qui recevrait ultérieurement un avis favorable d'une commission thématique, et compte tenu du calendrier anticipé, il sera possible de l'examiner en BE et d'inscrire au besoin des crédits par décision modificative au budget.

Il adresse ses remerciements aux élus comme aux équipes techniques, dont notamment la Direction des Finances, pour le travail soutenu sur les récentes semaines, qui a permis de finaliser le document budgétaire malgré un calendrier plus contraint, avec un vote qui

intervient avec près de 2 mois d'anticipation comparativement à 2018, permettant un engagement en année pleine des projets de l'exercice.

Il rappelle enfin les éléments de contexte et les grandes lignes du document budgétaire qui sera présenté :

- Rappel de quelques éléments du DOB 2019 :
 - les signes favorables de la bonne santé financière de la collectivité, constatés déjà en 2018 se confirment en 2019 : les soldes intermédiaires de gestion avec les 3 épargnes (de gestion, brute, nette) sont en évolution positive.
 - la forte intégration communautaire se poursuit, et se traduit budgétairement, via les nouveaux transferts (activités nordiques), les mutualisations et intégrations croissantes (service entretien centre sportif, services communs, prestations de service des Services Techniques communaux)
- Constat du poids significatifs des budgets consolidés de la Communauté de communes : 50 M€ en Fonctionnement et 18 M€ en investissement dont 11 M€ de dépenses d'équipement.
- Budget 2019, préparé à partir des travaux des différents commissions, qui présente les caractéristiques suivantes :
 - stabilité de la fiscalité depuis 2013
 - en section de fonctionnement : poursuite de la maîtrise des dépenses publiques (stabilité des subventions aux associations) mais impact au niveau des charges de personnel : d'une structuration renforcée des équipes de la CCVCMB et des nouveaux périmètres (transfert ski nordique, réorganisation du service entretien centre sportif, mobilités internes avec pérennisation des reconversions professionnelles "emplois tremplin"). Les recettes courantes croissent légèrement plus (+4,2%) que les dépenses courantes (+ 4%), en comparant de BP à BP.
 - endettement maîtrisé, avec l'affichage d'un emprunt d'équilibre, sachant qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué sur les derniers exercices.
 - autofinancement supérieur à celui de 2018 : 1,2 M€ (contre 1 M€ en 2018)
 - maintien d'un niveau soutenu des investissements : 6,9 M€ sur le budget principal (contre 4 M€ en 2017, près de 6 M€ en 2018).

Le Président donne la parole à **Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances**, qui détaille la présentation des différents documents constitutifs du projet de BP 2019.

En préambule, ce dernier souligne les éléments suivants :

- le calendrier de finalisation du processus budgétaire, présenté avec 2 mois d'anticipation, qui permet un exercice plein pour la dernière année du mandat.
- les remerciements à l'équipe des Finances notamment, et aux Ressources Humaines également, aux vice-présidents et élus lors des travaux des commissions des finances, rappelant que l'élaboration du budget résulte d'un travail collectif
- l'ampleur et la diversité des budgets consolidés de la Communauté de communes (50 M€ de fonctionnement, 11 M€ d'investissements en travaux et équipement), la montée en puissance des investissements, et le poids significatif que cela représente dans l'économie locale. Il rappelle en effet que l'investissement des collectivités locales représente 70% des investissements économiques, soit un élément particulièrement important pour les entreprises locales et les emplois du secteur. Il précise par ailleurs que le cumul des budgets des 5 collectivités de la Vallée dépasse les 100 M€.
- la part significative des budgets annexes, qui concernent tous les habitants car répondant à des services indispensables (eau, assainissement, transports, déchets).

Il indique que le détail du BP 2019, ventilé par commission et services, est présenté dans le rapport joint en annexe du dossier de conseil, et que celui relatif aux investissements

sera détaillé avec des illustrations des projets.

Y Plaud rappelle les orientations budgétaires et précise les évolutions intervenues au sein du BP 2019 par rapport au DOB : augmentation du produit attendu de la taxe de séjour, impact des projets de la commission territoire dans les charges à caractères général, hausse des charges de personnel (périmètre + créations de postes), de la subvention OT (liée à l'application d'une convention collective), et de la subvention d'équilibre au budget transports intégrant le coût des modifications de lignes.

Yvonick PLAUD détaille ensuite la présentation des différents documents constitutifs de la présentation financière du budget :

- Evolution des grandes masses budgétaires de fonctionnement
- Détail des dépenses et recettes réelles de fonctionnement, part des charges de personnel (32%) en cohérence avec les transferts de compétences et les mutualisations, part des subventions aux associations (20%) dont 2/3 à l'OT, poids du budget transports + ferroviaire qui représente près de 3,2 M€
- Détail des impôts et taxes, remarquant le poids de la fiscalité, notamment des entreprises, comparativement à la part de plus en plus réduite de la DGF.
- Evolution de l'investissement : dynamique et augmentation importante des investissements avec 6,9 M€, hors opérations sous mandat, constat d'une nette accélération en 2018-2019.
- Evolution de l'endettement : maîtrise après plusieurs années sans recours à l'emprunt, à voir si l'emprunt prévu en 2019 sera réalisé. La dette est en baisse de 3,5 M€ sur le budget principal et de 4 M€ tous budgets confondus.
- Ventilation des investissements : part importante des investissements sur la Culture (2,4 M€), les sports (2,3M€ hors rénovation énergétique du centre sportif), l'environnement (0,6 M€), les espaces naturels (0,5 M€)
- Détail des investissements par les différents Vice-Présidents, notamment MN Fleury sur les différents équipements sportifs et le projet Kandahar, Luc Barbier sur la rénovation de l'espace Tairraz et le musée alpin, Michel Payot sur la poursuite de la « voie verte » (opération sous mandat, compétence des communes) et les équipements de mobilité, Nicolas Evrard sur les projets espaces naturels dont un focus sur le programme « espace valléen » et la transversalité des thématiques abordées au titre de cette démarche favorisant la diversification touristique.

Eric Fournier précise qu'une présentation synthétique de l'ensemble des cofinancements publics mobilisés sur les différents projets, permettrait de mettre en avant l'importance des partenariats dans le financement des investissements. Il note qu'un appel à projet régional devrait prochainement permettre de soutenir le patrimoine public.

Yvonick PLAUD conclut sa présentation en mettant l'accent sur l'excellente santé financière de la collectivité à travers ce budget 2019, il indique que les Vice-présidents de commissions comme les services, disposent ainsi de tous les outils et moyens pour réaliser les projets à la hauteur des ambitions du territoire.

Le Président Eric Fournier donne la parole à l'assemblée, puis propose ensuite au conseil communautaire de passer au vote du budget primitif 2019.

Après avoir examiné la section de Fonctionnement, et suite à l'examen en Commission des Finances des 7 et 8 janvier 2019,

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil

Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement chapitre par chapitre pour un montant total de **30 790 000 €**

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	5 643 871	6 094 354	6 094 354
012	Charges de personnel	7 850 000	9 036 450	9 036 450
014	Atténuation des produits	3 878 442	3 030 000	3 030 000
65	Autres charges de gestion courantes	6 223 023	6 308 551	6 308 551
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	23 595 336	24 469 355	24 469 355
66	Charges financières	811 000	761 000	761 000
67	Charges exceptionnelles	2 421 300	2 546 300	2 546 300
022	Dépenses imprévues	2 364	48 345	48 345
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 830 000	27 825 000	27 825 000
023	Virement à la section d'investissement	2 125 000	2 335 000	2 335 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	600 000	630 000	630 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 725 000	2 965 000	2 965 000
	TOTAL DES DEPENSES	29 555 000	30 790 000	30 790 000

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	150 000	160 000	160 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 292 900	2 405 880	2 405 880
73	Impôts et Taxes	22 258 881	23 633 000	23 633 000
74	Dotation, Subventions et Participations	4 197 619	3 891 570	3 891 570
75	Autres Produits de gestion courante	435 600	431 600	431 600
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	29 335 000	30 522 050	30 522 050
77	Produits Exceptionnels	35 000	37 950	37 950
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 370 000	30 560 000	30 560 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	185 000	230 000	230 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	185 000	230 000	230 000
	TOTAL DES RECETTES	29 555 000	30 790 000	30 790 000

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, présente en détail les dépenses et les recettes de la Section d'investissement du Budget Principal (dépenses et recettes) chapitre par chapitre, avec définition des opérations détaillées conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Liste des investissements par opérations pour un montant de **5 094 140 €** :

Liste des Opérations	BP 2019
2001 - COMMUNAUTE DE COMMUNES	307 274
2006 - BATIMENTS DIVERS	285 000
2019 - BIBLIOTHEQUES	26 000
2020 - MUSEE ALPIN	902 096
2021 - TERRAINS DE FOOTBALL	15 000

2022 - PISTES DE SKI / TREMPLINS / STADE	216 400
2024 - TENNIS	54 000
2025 – BASSINS EXTERIEURS	50 000
2026 - CENTRE SPORTIF	727 000
2027 - ECOLE DE MUSIQUE	23 000
2038 - REVISION PLU / FONCIER	120 000
2040 - SENTIERS DE MONTAGNE	207 170
2054 - ESPACE TAIRRAZ	1 450 000
2061 -AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	134 200
2094 - PARAVALANCHE DE TACONNAZ	10 000
2098 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE et POLE SANTE	100 000
2101 - MUSEE MONTAGNARD	6 000
2102 - MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU PATRIMOINE	14 000
2103 - MAISON DE L'ALPAGE - MAISON DU LIEUTENANT	45 000
2104 - ESPACES NATURELS - PLAN CLIMAT ENERGIE - MOBILITE DOUCE	265 000
2107 - ACCESSIBILITE	37 000
2110 - METHANISATION	100 000
TOTAL DES OPERATIONS	5 094 140

TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 452 060
MAISON DU LIEUTENANT (Opération de portage Compte 27638)	146 800
TOTAL DES TRAVAUX EN REGIE	230 000

TOTAL INVESTISSEMENTS	6 923 000
------------------------------	------------------

La liste des opérations sous mandat (opérations pour compte de tiers) pour **2 747 000 €**
 Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité.

Dessertes forestières : **15 000 €**

Voie verte : **2 732 000 €**

Inscription d'un emprunt à hauteur de 2 350 000 €

Après avoir examiné la section d'Investissement,
 Le Président, procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées, la liste des opérations sous mandats et le montant de l'emprunt à hauteur de 2 350 000 €, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement, chapitre par chapitre, pour un montant total de **11 546 000 €**

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versée	1 124 000	1 452 060	1 452 060
	Total des opérations d'équipement	4 548 200	5 094 140	5 094 140
	TOTAL DES DEPENSES D' EQUIPEMENT	5 672 200	6 546 200	6 546 200
16	Emprunts et dettes assimilées	1 735 000	1 775 000	1 775 000
26	Titres et valeurs	0	1 000	1 000

27	Dépôts et cautionnement	146 800	146 800	146 800
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 881 800	1 922 800	1 922 800
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 305 000	2 747 000	2 747 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	8 859 000	11 216 000	11 216 000
040	Opérations d' ordre de transferts entre sections	185 000	230 000	230 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES DEPENSES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT	285 000	330 000	330 000
	TOTAL DES DEPENSES	9 144 000	11 546 000	11 546 000

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d' investissements	2 022 000	1 376 000	1 376 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 110 000	2 360 000	2 360 000
	TOTAL DES RECETTES D' EQUIPEMENT	4 132 000	3 736 000	3 736 000
10	Dotation, fonds, divers	860 000	1 801 000	1 801 000
27	Dépôts et cautionnements versés	22 000	22 000	22 000
024	Produits de cessions	0	175 000	175 000
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	882 000	1 998 000	1 998 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	1 305 000	2 747 000	2 747 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT	6 319 000	8 481 000	8 481 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 125 000	2 335 000	2 335 000
040	Opérations d' ordre de transferts entre sections	600 000	630 000	630 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D' ORDRE D' INVESTISSEMENT	2 825 000	3 065 000	3 065 000
	TOTAL DES RECETTES	9 144 000	11 546 000	11 546 000

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées et le montant de l'emprunt à hauteur de 2 350 000 € ont été votées à l'unanimité.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2019,
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Principal

3. BP 2019 : Vote des taux de fiscalité

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, rappelle qu'il appartient au conseil Communautaire de fixer les recettes fiscales.

Pour le budget principal, **Monsieur le Président propose de ne pas modifier les taux de la fiscalité.**

Le produit fiscal prévu au budget intègre :

- la revalorisation des bases fixées par l'Etat à hauteur de 2.20%,
- une prévision de nouveaux contribuables à hauteur de 0.60%.

	Taux 2018	Taux 2019
TAXE D'HABITATION	7,04%	7,04%
TAXE FONCIERE (bâti)	0,373%	0,373%
TAXE FONCIERE (non bâti)	2,92%	2,92%
COTISATION FONCIERE DES		

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE** les taux de fiscalité suivants pour 2019

4. Budget 2019 : Vote des subventions aux associations

Monsieur Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, propose à l'assemblée de voter l'attribution des subventions selon le détail ci-dessous.

Il est rappelé que ces demandes ont fait l'objet d'un examen en interne dans chaque commission puis d'une présentation lors de la commission des finances du 8 janvier 2019. Chaque vice-président détaille les propositions.

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé : 5 505 051 €

ASSOCIATIONS	BP 2018	PROPOSITION DU PRESIDENT	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
CLUB DES SPORTS D'ARGENTIERE	77 000	77 000	77 000
FOYER DE FOND D'ARGENTIERE	1 200	1 200	1 200
REGROUPEMENT FOYER FOND (CHAMONIX+VALLORCINE+LES HOUCHE)	27 000	ASSOCIATION DISSOUTE	
CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX (En 2018 : + 30 K€ par DM pour la coupe du monde Escalade)	1 344 332	1 374 500	1 374 500
CLUB OMNISPORT	1 208 832	1 239 000	1 239 000
Section	599 550	630 000	630 000
Club	517 282	517 000	517 000
Evenements	92 000	92 000	92 000
GRANDES MANIFESTATIONS	135 500	135 500	135 500
Kandahar	30 000	30 000	30 000
Coupe du Monde Escalade	105 500	105 500	105 500
Marathon	0	0	0
CHAMONIX MONT-BLANC MARATHON trail des aiguilles rouges	500	500	500
SKI-CLUB DES HOUCHE (Dont Kandahar junior : 6 K€)	139 000	139 000	139 000
MULTIGLISSE SERVOZ	10 000	15 000	15 000
HOCKEY-CLUB DES HOUCHE	7 000	3 000	3 000
FOOTBALL-CLUB LES HOUCHE - SERVOZ	8 000	7 500	7 500
TENNIS-CLUB DES HOUCHE	3 400	14 400	14 400
ASSOCIATION ESPACE EVASION	450	0	0
ASSOCIATION "ET SI ON BOUGEAIT"	800	800	800
ASSOCIATION DE TENNIS DE SERVOZ	500	500	500
DISTRICT SKI ALPIN PMB	9 900	9 000	9 000
COMITE HANDISPORT DE HAUTE-SAVOIE	300	300	300
ASS.SPORTIVE COLLEGE EXPERIMENTAL FRISON-ROCHE	800	1 600	1 600

SKI-CLUB DE VALLORCINE	20 000	20 000	20 000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VALLORCINE	2 000	2 000	2 000
VALLOGRIMP'CLUB ESCALADE VALLORCINE	2 800	3 000	3 000
ASS. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES PELERINS	1 200	1 200	1 200
SASP CHAMONIX ELITE HOCKEY CLUB (convention) (En 2018 : + 15 K€ par DM)	74 533	89 533	89 533
TOTAL COMMISSION DES SPORTS	1 730 715	1 760 033	1 760 033
ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC	3 422 110	3 493 850	3 493 850
OT VALLEE DE CHAMONIX FONCTIONNEMENT	3 195 000	3 237 740	3 237 740
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE DU TRAIL	25 000	25 000	25 000
OT VALLEE DE CHAMONIX OBSERVATOIRE TOURISTIQUE	69 000	69 000	69 000
OT VALLEE DE CHAMONIX BRANDING TEAM CHAMONIX	15 000	15 000	15 000
OT VALLEE DE CHAMONIX KID CONTEST	5 000	5 000	5 000
OT VALLEE DE CHAMONIX VALLEE TRIENT TOURISME	9 110	9 110	9 110
OT VALLEE DE CHAMONIX Intervall'ée	4 000	4 000	4 000
OT VALLEE DE CHAMONIX MUSILAC	100 000	100 000	100 000
OT VALLEE DE CHAMONIX DIVERS (Animations/Illuminations)		29 000	29 000
TOTAL COMMISSION TOURISME	3 422 110	3 493 850	3 493 850
COMMISSION CULTURE			
COSMOJAZZ FESTIVAL 10ème édition en 2019	90 000	98 000	98 000
FESTIVAL BAROQUE	15 000	15 000	15 000
ASSOCIATION LE GRAND SOIR-CINE BUS LES HOUCHES			
FESTIVAL GROLLANDSKI	3 000	3 000	3 000
IMAGE TEMPS	4 000	4 000	4 000
LE FIL DE L'ARVE - GLOBULE RADIO -	4 000	5 000	5 000
LYCEE DU MONT BLANC - DEVOIR DE MEMOIRE -	250	0	0
TOTAL COMMISSION CULTURE	116 250	125 000	125 000
COMMISSION ACTION SOCIALE			
ASSAD- aide a domicile	10 095	10 560	10 560
A.D.M.R. DU MONT BLANC	9 680	9 746	9 746
A.D.M.R. PASSY SERVOZ	720	402	402
APEI PAYS DU MONT BLANC	8 010	0	0
MONT BLANC INSERTION / AZETA	1 750	PM	PM
ANCIENS COMBATTANTS UNC - ALPES VALLEE DE CHAMONIX	600	700	700
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS SERVOZ	110		
MISSION LOCALE JEUNES	15 250	15 250	15 250
MAISON DE L'EMPLOI	18 023	20 000	20 000
ASSOCIATION ARVE REFUGIES	1 200	PM	PM
TOTAL COMMISSION ACTION SOCIALE	65 438	56 658	56 658
COMMISSION DU PERSONNEL			
GRUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	47 000	60 000	60 000
AMICALE DU PERSONNEL	2 380	2 380	2 380
COMMISSION ESPACES NATURELS AGRICULTURE			
OS RACE ALPINE SOUTIEN AGRICULTURE (Promotion Race Hérens salon agriculture)	1 200	0	0

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
O.S.V. OUTDOOR SPORT VALLEY	5 130	5 130	5 130
TOTAL DES SUBVENTIONS	5 390 223	5 503 051	5 503 051
NOUVELLES DEMANDES			
ASS. TRI COR ETHYL'N (Rassemblement international des cors des Alpes à Vallorcine 7et 8 /09/2019)		PM	PM
ASS. SPORTIVE DU LYCEE FRISON ROCHE		0	0
ASS. ALTI ' MOVE (Organisation d'événements ponctuels, dispense de cours sportifs et de bien être)		0	0
ASS. ART'CHOUM (Organisation du Festy-y Faré du 8 au 13/07/2019)		0	0
AA. COOPERATIVE DU LYCEE FRISON ROCHE (Projet Jeunes Arc Alpin - YPAC)		2 000	2 000
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	5 390 223	5 505 051	5 505 051

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés (Michèle Rabbiosi et Sandrine Medeiros ne prennent part ni au débat ni au vote sur la subvention du Club des Sports de Chamonix)

- **APPROUVE** les subventions 2019 attribuées aux associations et autres personnes de droit privé
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions financières et d'objectifs avec les associations correspondantes et toute autre pièce afférente à ces participations.

Article 6743 – Subvention d'équilibre au Budget Annexe

Il est proposé le montant suivant :

Budget annexe Transport

2 471 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équilibre au budget annexe Transports mentionnée ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2019

5. Budget 2019 : Vote des subventions d'équipement

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, propose à l'Assemblée de voter l'attribution des subventions d'équipement pour un montant de : **1 452 060 €**

- Projet Kandahar participation CCVCMB **1 100 000 €**
- Eco Prox – commerce de proximité **80 000 €**
- Commune des Houches (classe ULIS) **20 000 €**
- Association Foncière Pastorale Chamonix **14 000 €**
- Association Foncière Pastorale Vallorcine **1 600 €**
- Aides aux particuliers et entreprises :
 - Fonds Air Bois **26 460 €**

- Fonds Air GAZ	30 000 €
- PIG Habiter mieux	30 000 €
- Fonds Energie Habitat (FEH)	80 000 €
- Fonds Energie Habitat + (FEH+)	20 000 €
- Fond air entreprise	50 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions d'équipement 2019 détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ces participations

6. Budget 2019 : Vote des cotisations aux organismes divers

La Communauté de communes adhère à divers organismes en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci. Elle délibère annuellement sur le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2019 inclus les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la Communauté de Communes adhère en 2018.

COTISATIONS	BP 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
ASSOC.EUROPEENNE ELUS MONTAGNE - AEM	2 000	2 000	2 000
ASSOC. NATIONALE ELUS EN CHARGE DU SPORT - ANDES	350	306	350
ASSOCIATION NATIONALE ELUS DE LA MONTAGNE - ANEM (Pour mémoire 6 194,15€ en 2017 pour les 4 communes - Adhésion non souhaitée depuis 2017)			
ASSOC. DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS DE HTE SAVOIE - ADM 74	1 200	1 150	1 140
ASSOC. NATION. DES MAIRES ET DES STATIONS DE MONTAGNE - ANMSM (Quote-part Les Houches)	24 500	24 500	24 500
ASSOC. NATION. DES MAIRES ET DES STATIONS DE MONTAGNE - ANMSM (Quote-part Les Chamonix)			
STE ECONOMIE ALPESTRE - SEA	1 400	1 386	1 400
AUVERGNE RHONE ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT - AURA2E	0	800	2 500
MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE	3 300	3 300	3 300
RESEAU EMPREINTES 74 Musée Alpin, Musée Montagnard, Maison de la Montagne, Maison du Lieutenant (Cotisation non appelée 2018)	140		160
LETTRES FRONTIERE Bibliothèques Les Houches et Servoz	135	77	80
GROUPEMENT DES GESTIONNAIRES DES CENTRES SPORTIFS	400	300	400
INSIGHT OUTSIDE	400	350	400
EDUC'ALP (REEMA)	100	100	100
ASSOC. NATIONALE DES ELUS DE TERRITOIRE TOURISTIQUE - ANETT Chamonix	0		
ASSOC. NATIONALE DES ELUS DE TERRITOIRE TOURISTIQUE - ANETT Les Houches	0		
BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE SAVOIE	100	100	100
ASSOC. NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES - ANDES	100	100	100
AMAPLACE SUR LA TERRE		15	20
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - ADCF	1 500	1 455	1 440
AIR RHONE ALPES - ATMO	2 400	2 399	2 400
ASSOC. LE PRIX DES INCORRUPTIBLES			
CINEMATEQUE DES PAYS DE SAVOIE			
FEDERATION DES ECOMUSEES ET DES MUSEES DE SOCIETE - FEMS			200
ASSOCIATION DES GUIDES DU PATRIMOINE SAVOIE MONT-BLANC GPPSMB (Musée Alpin + Musée montagnard)			220
TOTAL GENERAL CC	38 025	38 338	40 810

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés (Ne prennent pas part au vote sur les adhésions suivantes : *MN Fleury pour ANDES, Nicolas Eyraud pour AEM et Réseau Empreinte 74, Maurice Desaillood pour ANMSM, Eric Fournier pour Educ'alp REEMA et Air Rhône-Alpes ATMO*)

- **VALIDE** les adhésions 2019 aux organismes détaillés ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019

7. Budget 2019 : Création et actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sur certaines opérations

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, propose au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2019 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivantes :

CLUB HOUSE TENNIS CHAMONIX RESTAURANT - ACCUEIL - STOCKAGE - PRO SHOP Opération N° 2006 VOTE CONSEIL 16/01/2019 BP 2019	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	576 000	250 000	326 000	
TOTAL DEPENSES	576 000	250 000	326 000	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	401 000	75 000	326 000	0
INDEMNITES ASSURANCE	175 000	175 000	0	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	576 000	250 000	326 000	0

DALLE MUSCULATION/FITNESS SALLE MADEUF CHAMONIX Opération N° 2026 VOTE CONSEIL 16/01/2019 BP 2019	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	330 000	30 000	300 000	
TOTAL DEPENSES	330 000	30 000	300 000	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	330 000	30 000	300 000	
SUBVENTIONS				
TOTAL RECETTES	330 000	30 000	300 000	0

GROTTE A FARINET VALLORCINE Opération N° 2040 VOTE CONSEIL 16/01/2019 BP 2019	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	370 160	86 160	118 000	136 000
TOTAL DEPENSES	370 160	86 160	118 000	136 000
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	340 160	116 160	118 000	136 000
SUBVENTIONS	30 000	30 000	0	0
TOTAL RECETTES	370 160	146 160	118 000	136 000

BATIMENT STOCKAGE SECHAGE PLAQUETTE BOIS VALLORCINE Opération N° 2104 CREATION CONSEIL 16/01/2019 BP 2019	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	350 000	40 000	310 000	0
TOTAL DEPENSES	350 000	40 000	310 000	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	350 000	40 000	310 000	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	350 000	40 000	310 000	0

DESSERTES FORESTIERES PISTE BARBERINE VALLORCINE Opération N° 2104 VOTE CONSEIL 16/01/2019 BP 2019	Autorisation de Programme	CREDITS DE PAIEMENTS		
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	155 000	15 000	140 000	
TOTAL DEPENSES	155 000	15 000	140 000	0
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	15 500	6 000	9 500	
SUBVENTIONS	124 000	9 000	115 000	
FONDS CONCOURS VALLORCINE	15 500	0	15 500	
TOTAL RECETTES	155 000	15 000	140 000	0

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux Finances, propose au Conseil Communautaire d'ajuster les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiements (CP) suivants en fonction des modifications apportées par le vote du Budget Primitif 2019 :

MUSEE ALPIN I-Alp rénovation Op. N° 2020 AJUSTEMENT BP 2019	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2017	Ajustement AP en 2018	Paiements avant 2019	Restes à Réaliser 2018	CREDITS DE PAIEMENTS			
						BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
i-ALP - Base de données numériques			96 000	32 358	13 546	50 096			
i-ALP - Rénovation Musée Alpin + réserves (Programmation, Etudes et Travaux)	500 000	820 000	7 300 000	68 823	58 322	745 000	1 500 000	2 500 000	2 427 855
TOTAL DEPENSES	500 000	820 000	7 396 000	101 181	71 868	795 096	1 500 000	2 500 000	2 427 855
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS / FCTVA	75 000	123 000	5 155 600	1 115	71 868	279 146	1 372 016	1 751 800	1 679 655
Fond de concours CHAMONIX			800 000	0	0	0	0	400 000	400 000
Région AURA			170 000	0	0	0	0	85 000	85 000
CD 74			480 000	0	0	0	0	240 000	240 000
Mécénat			46 400	0	0	0	0	23 200	23 200
EUROPE ALCOTRA	425 000	697 000	744 000	100 066	0	515 950	127 984	0	0
TOTAL RECETTES	600 000	820 000	7 396 000	101 181	71 868	795 096	1 500 000	2 500 000	2 427 855

CENTRE SPORTIF N° 2026 Rénovation énergétique et Réhabilitation AJUSTEMENT BP 2019	Autorisation de Programme	Ajustement AP en 2018	Paiements avant 2019	Restes à Réaliser 2018	CREDITS DE PAIEMENTS			
					BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
ETUDES / TRAVAUX	3 000 000	3 260 000	1 074 905	490 133	180 000	540 000	540 000	434 962
TOTAL DEPENSES	3 000 000	3 260 000	1 074 905	490 133	180 000	540 000	540 000	434 962
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 719 600	2 204 000	1 074 905	209 733	-154 000	414 000	340 000	319 362
SUBVENTION DEPARTEMENT	56 000	56 000	0	56 000		0	0	0
SUBVENTION TEPCV 2 nd tranche	224 400	640 000	0	224 400		100 000	200 000	115 600
SUBVENTION REGION Contrat Ambition Région		250 000	0	0	250 000	0	0	0
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		110 000	0	0	84 000	26 000	0	0
TOTAL RECETTES	3 000 000	3 260 000	1 074 905	490 133	180 000	540 000	540 000	434 962

PARAVALANCHE TACONNAZ Opération N° 2094 AJUSTEMENT BP 2019	Autorisation de Programme	Paielements avant 2019	Restes à Réaliser 2018	CREDITS DE PAIEMENTS		
				BP 2019	BP 2020	BP 2021
ETUDES / TRAVAUX	1 800 000	0	77 182	10 000	1 000 000	712 818
TOTAL DEPENSES	1 800 000	0	77 182	10 000	1 000 000	712 818
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	900 000	0	77 182	10 000	500 000	312 818
SUBVENTIONS fond barrier	900 000	0	0	0	500 000	400 000
SUBVENTIONS region AURA	à définir	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 800 000	0	77 182	10 000	1 000 000	712 818

ACCESSIBILITE DES ERP Op. n° 2107 AJUSTEMENT BP 2019	Autorisation de Programme	Paielements avant 2019	Restes à Réaliser 2018	CREDITS DE PAIEMENTS		
				BP 2019	BP 2020	BP 2021
TRAVAUX	415 000	71 203	115 474	37 000	90 000	101 323
TOTAL DEPENSES	415 000	71 203	115 474	37 000	90 000	101 323
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	415 000	71 203	115 474	37 000	90 000	101 323
TOTAL RECETTES	415 000	71 203	115 474	37 000	90 000	101 323

Il est proposé au Conseil Communautaire de clôturer les autorisations de programme suivantes :

N° 27638 Maison du Lieutenant – Servoz

N° 2024 Couverture deux terrains tennis Chamonix

N° 2108 Création complexe cinéma

Jérémy Vallas souligne la dimension intercommunale de l'opération de création d'une plateforme de séchage plaquettes bois, et l'intérêt de penser le projet en intégrant les évolutions pertinentes.

Sur Taconnaz, Maurice Desaillood indique que les équipements nécessaires devront être revus en fonction des études sur l'évolution du glacier.

Sur le Centre sportif, Eric Fournier note le poids significatif de l'autorisation de programme sur la rénovation énergétique du Centre sportif (3,2 M€) et la part presque réalisée pour moitié. Il souhaite qu'un bilan puisse être quantifié des économies de CO2 liées à ces rénovations énergétiques.

Sur le Musée Alpin, il est précisé que le plan de financement sera retravaillé et amélioré dans le courant de l'année

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus,
- **APPROUVE** les modifications des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus,
- **APPROUVE** la clôture des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) telles qu'indiquées ci-dessus

8. Vote du BP 2019 – Budget Annexe Ordures Ménagères

Le président propose d'adopter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2019 comme suit :

Il indique qu'il propose de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation du 26 décembre 2018 avec le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,40 %, eu égard aux

projets à venir et au financement des coûts liés au passage à la tarification incitative et à la collecte des bio-déchets.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
TEOM	8,90%	8,90%	8,90%	8,60%	8,60%	8,60%	8,60%	8,40%	8,40%	8,40%

Daniel FREYMANN, Président de la Régie Intercommunale Chamonix Propreté, présente au Conseil Communautaire la Section de Fonctionnement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2019.

Après avoir examiné la Section de Fonctionnement,

Le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement pour un total de **4 221 400 €**.

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	774 000	815 000	815 000
012	Charges de personnel	1 098 980	1 116 000	1 116 000
65	Autres charges de gestion courantes	1 324 380	1 337 900	1 337 900
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	3 197 360	3 268 900	3 268 900
66	Charges financières	16 000	9 000	9 000
67	Charges exceptionnelles	6 000	640 000	640 000
022	Dépenses imprévues	53 500	53 500	53 500
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 272 860	3 971 400	3 971 400
023	Virement à la section d'investissement	600 140	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	850 140	250 000	250 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 123 000	4 221 400	4 221 400

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	100 000	101 000	101 000
73	Impôts et Taxes	3 983 000	4 080 000	4 080 000
74	Dotation, Subventions et Participations	40 000	40 400	40 400
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 123 000	4 221 400	4 221 400
77	Produits Exceptionnels	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 123 000	4 221 400	4 221 400
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté			
	TOTAL DES RECETTES	4 123 000	4 221 400	4 221 400

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Daniel FREYMANN présente au Conseil Communautaire la Section d'Investissement du Budget Ordures Ménagères établi pour l'exercice 2019.

Il détaille la liste des opérations d'investissement pour un montant de 1 000 000 €.

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	115 000	115 000
21	Immobilisations corporelles	380 000	480 000	480 000
23	Immobilisations en cours	486 900	350 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	866 900	945 000	945 000
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000	55 000	55 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	100 000	55 000	55 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	966 900	1 000 000	1 000 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	966 900	1 000 000	1 000 000

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	634 000	634 000
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0	634 000	634 000
10	Dotation, fonds, divers	116 760	116 000	116 000
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	116 760	116 000	116 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	116 760	750 000	750 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	600 140	0	0
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	250 000	250 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	850 140	250 000	250 000
001	Résultat d'investissement reporté			
	TOTAL DES RECETTES	966 900	1 000 000	1 000 000

Les dépenses et recettes de la Section d'Investissement, avec définition des opérations détaillées ont été votées à l'unanimité.

Liste des investissements par opérations à hauteur de 945 000 € :

Opération n° 6001 :	Matériels et véhicules	375 000 €
Opération n° 6003 :	Travaux chalets et Molocks	230 000 €
Opération n° 6004 :	Travaux Déchetteries	125 000 €
Opération n° 6005 :	Garage du Grépon Ateliers Techniques	100 000 €
Opération n° 6006 :	Redevance Incitative et collecte bio déchets	115 000 €

Annulation de l'autorisation de Programme : « Centre Technique La Vigie »

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.

L'assemblée délibérante a voté une AP/CP lors du vote du BP 2018. Cette AP/CP doit être annulée, suite à la signature d'une convention de superposition d'affectation concernant la participation du budget de la Régie Chamonix Propreté à la construction du centre technique. Cette participation est considérée comme le versement d'une indemnité et doit donc être comptabilisée en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Ordures Ménagères de l'exercice 2019,
- **FIXE** à 8,40 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2019
- **VALIDE** l'annulation de l'autorisation concernant l'autorisation de Programme : « Centre Technique La Vigie »
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Ordures Ménagères

9. Vote du BP 2019 – Budget Annexe Transports

Michel PAYOT, Vice-président délégué aux transports, présente au Conseil Communautaire le Budget Transports établi pour l'exercice 2019.

La section de Fonctionnement, chapitre par chapitre, (dépenses et recettes) pour un total de **5 307 765 €**.

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	4 947 715	5 127 775	5 127 775
65	Autres charges de gestion courantes	22 000	22 000	22 000
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	4 969 715	5 149 775	5 149 775
66	Charges financières	25 000	22 200	22 200
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 994 715	5 171 975	5 171 975
023	Virement à la section d'investissement	53 000	72 990	72 990
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	62 800	62 800
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	113 000	135 790	135 790
	TOTAL DES DEPENSES	5 107 715	5 307 765	5 307 765

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Propositions du Président BP 2019
74	Dotations, Subventions et Participations	2 310 715	2 386 765	2 386 765
75	Autres Produits de gestion courante	450 000	450 000	450 000

	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 760 715	2 836 765	2 836 765
76	Produits Financiers	0	0	0
77	Produits Exceptionnels	2 347 000	2 471 000	2 471 000
	<i>dont subventions exceptionnelles (d'équilibre)</i>	<i>2 347 000</i>	<i>2 471 000</i>	<i>2 471 000</i>
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 107 715	5 307 765	5 307 765
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	5 107 715	5 307 765	5 307 765

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus, ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **235 790 €**

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	0	0	0
23	Immobilisations en cours	135 000	150 990	150 990
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	135 000	150 990	150 990
16	Emprunts et dettes assimilées	83 000	84 800	84 800
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	83 000	84 800	84 800
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	218 000	235 790	235 790
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES	218 000	235 790	235 790

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	105 000	100 000	100 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0		
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	105 000	100 000	100 000
10	Dotation, fonds, divers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	105 000	100 000	100 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	53 000	72 990	72 990
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 000	62 800	62 800
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	113 000	135 790	135 790
	TOTAL DES RECETTES	218 000	235 790	235 790

Détail des travaux inscrits pour 150 990 € avec des subventions pour 100 000 € :

- Travaux dépôt station + mise en accessibilité des arrêts 25 990 €
- Installation BIV (borne information voyageur) programme Espace Valléen action 1 pour 125 000 €, avec une subvention de la Région - SVPN 40% + CIMA - FNADT 40% pour 100 000 €

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Eric Fournier fait part de sa satisfaction quant à l'installation prochaine de bornes interactives, et rappelle la nécessité d'une cohérence avec la stratégie de marques pilotée via l'OT, à la fois sur les aspects fonctionnels (couleur, type de mobilier, déclinaison du logo), mais également sur l'insertion urbaine.

Sur l'équilibre du budget, il rappelle les pistes d'amélioration des recettes, évoquées lors du DOB, notamment un nouveau modèle économique sans remettre en cause le principe de la libre circulation, et certains partenariats à revoir pour une plus juste participation des opérateurs économiques bénéficiant directement du service saisonnier déployé.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Transports pour l'exercice 2019
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Transports

10. Vote du BP 2019 – Budget Annexe Régie d'Assainissement

Au préalable, l'assemblée adresse ses remerciements à Patrick Bouchard, qui a assuré la présidence du conseil d'exploitation de la Régie Assainissement jusqu'à la fin de l'année 2018.

Daniel FREYMAN, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement, présente au Conseil Communautaire le Budget Régie d'Assainissement Vallée de Chamonix.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

La section de Fonctionnement, chapitre par chapitre, (dépenses et recettes) pour un total de **5 340 700 €**.

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 708 700	1 711 000	1 711 000
012	Charges de personnel	705 500	852 000	852 000
65	Autres charges de gestion courantes	9 500	9 500	9 500
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 423 700	2 572 500	2 572 500
66	Charges financières	94 800	80 000	80 000
67	Charges exceptionnelles	170 000	305 000	305 000
022	Dépenses imprévues	4 700	18 200	18 200
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 693 200	2 975 700	2 975 700
023	Virement à la section d'investissement	675 000	865 000	865 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 430 000	1 500 000	1 500 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 105 000	2 365 000	2 365 000
	TOTAL DES DEPENSES	4 798 200	5 340 700	5 340 700

	Pour	Propositions	Vote du Conseil
--	------	--------------	-----------------

Chapitres	RECETTES	mémoire BP 2018	du Président BP 2019	Communautaire
013	Atténuation des Charges	2 500	2 500	2 500
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 941 500	4 589 000	4 589 000
74	Dotation, Subventions et Participations	210 000	105 000	105 000
75	Autres Produits de gestion courante	2 000	2 000	2 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 156 000	4 698 500	4 698 500
76	Produits Financiers	200	200	200
77	Produits Exceptionnels	3 000	3 000	3 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 159 200	4 701 700	4 701 700
042	722 - Immobilisations corporelles	20 000	20 000	20 000
042	777 - Amortissements des subventions	619 000	619 000	619 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	639 000	639 000	639 000
	TOTAL DES RECETTES	4 798 200	5 340 700	5 340 700

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus, ont été votées, chapitre par chapitre à l'unanimité.

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement et l'inscription d'un emprunt à hauteur de 74 000 €, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **3 601 000 €**.

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	54 121	80 000	80 000
21	Immobilisations corporelles	648 600	205 000	205 000
23	Immobilisations en cours	381 993	891 000	891 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 084 714	1 176 000	1 176 000
16	Emprunts et dettes assimilées	588 500	588 500	588 500
020	Dépenses imprévues	3 150	11 500	11 500
27	Droit de TVA	46 526	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	638 176	600 000	600 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	924 000	1 166 000	1 166 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 646 890	2 942 000	2 942 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	639 000	639 000	639 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	659 000	659 000	659 000
	TOTAL DES DEPENSES	3 305 890	3 601 000	3 601 000

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	44 400	50 000	50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000	0	0
20	Immobilisations Incorporelles	0	0	0
23	Immobilisations en cours	46 526	0	0

	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	164 926	50 000	50 000
10	Dotations, fonds, divers	0	0	0
27	Dépôts et cautionnements versés	91 964	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	91 964	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	924 000	1 166 000	1 166 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 180 890	1 216 000	1 216 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	675 000	865 000	865 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 430 000	1 500 000	1 500 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 125 000	2 385 000	2 385 000
	TOTAL DES RECETTES	3 305 890	3 601 000	3 601 000

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus, ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Il détaille la liste des investissements par opérations à hauteur de **1 176 000 €**

Opération n° 7001 : Investissements CCVCMB non ventilables	87 000 €
Opération n° 7002 : Investissements secteur Chamonix	276 000 €
Opération n° 7003 : Investissements secteur Les Houches	283 000 €
Opération n° 7004 : Investissements secteur Vallorcine	100 000 €
Opération n° 7005 : Investissements secteur Servoz	135 000 €
Opération n° 7006 : Les STEP	295 000 €
Opération n° 7007 : Renouvellement STEP des Trabets	0 €

Il détaille la liste des opérations sous mandat (opérations pour compte de tiers)

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par une autre collectivité.

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	PROPOSITIONS DES SERVICES BP 2019
Opération 2018 Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Granges T2 - Les Houches	12 000 €
Opération 2019 Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route des Granges T3 - Les Houches	594 000 €
Opération 2019 Renouvellement des réseaux humides et réfection voirie Route de l'Essert - Servoz	560 000 €
TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 166 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour l'exercice 2019
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie d'Assainissement Vallée de Chamonix Mont-Blanc

11. Vote du BP 2019 – Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Daniel FREYMANN, vice-Président de la régie d'eau, présente au Conseil Communautaire le Budget de la Régie Eau de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Le Président s'associe aux remerciements adressés conjointement par Daniel Freyman et Xavier Roseren à l'équipe technique pour le travail réalisé dans la mise en place du service à l'échelle communautaire, suite au transfert de compétence. Il précise que le territoire se situe dans les communes du Pays du Mont Blanc où le prix de l'eau est le moins élevé, soulignant la qualité du service rendu dans un contexte de tarif maîtrisé.

Après avoir examiné la Section de Fonctionnement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes soumet au vote du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire :

Les dépenses et les recettes de la Section d'Exploitation pour un total de **4 393 800 €**

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	1 695 100	1 916 100	1 916 100
012	Charges de personnel	377 100	450 000	450 000
014	Atténuation des produits	182 000	744 000	744 000
65	Autres charges de gestion courantes	9 500	9 500	9 500
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 263 700	3 119 600	3 119 600
66	Charges financières	128 500	118 000	118 000
67	Charges exceptionnelles	10 000	25 000	25 000
022	Dépenses imprévues	3 630	4 200	4 200
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 405 830	3 266 800	3 266 800
023	Virement à la section d'investissement	390 000	447 000	447 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	680 000	680 000	680 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 070 000	1 127 000	1 127 000
	TOTAL DES DEPENSES	3 475 830	4 393 800	4 393 800

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 2018	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
013	Atténuation des Charges	2 000	2 000	2 000
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 311 800	4 306 800	4 306 800
74	Dotation, Subventions et Participations	5 000	5 000	5 000
75	Autres Produits de gestion courante	9 000	9 000	9 000
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	3 327 800	4 322 800	4 322 800
76	Produits Financiers	1 000	1 000	1 000
77	Produits Exceptionnels	92 030	15 000	15 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 420 830	4 338 800	4 338 800
042	722 - Immobilisations corporelles	20 000	20 000	20 000

042	777 - Amortissements des subventions	35 000	35 000	35 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	55 000	55 000	55 000
	TOTAL DES RECETTES	3 475 830	4 393 800	4 393 800

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

Après avoir examiné la Section d'Investissement,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement, conformément à la réglementation et au choix du Conseil Communautaire.

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement pour un total de **1 873 500 €**

Chapitres	DEPENSES	Pour mémoire BP 208	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
20	Immobilisations Incorporelles	63 496	31 000	31 000
21	Immobilisations corporelles	858 000	288 000	288 000
23	Immobilisations en cours	759 143	1 311 000	1 311 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 680 639	1 630 000	1 630 000
16	Emprunts et dettes assimilées	190 500	168 500	168 500
020	Dépenses imprévues	3 196	0	0
27	Droit de TVA	69 335	0	0
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	263 031	168 500	168 500
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 943 670	1 798 500	1 798 500
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	55 000	55 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	75 000	75 000	75 000
	TOTAL DES DEPENSES	2 018 670	1 873 500	1 873 500

Chapitres	RECETTES	Pour mémoire BP 208	Propositions du Président BP 2019	Vote du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissements	20 000	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000	726 500	726 500
20	Immobilisations Incorporelles	0	0	0
23	Immobilisations en cours	69 335	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	859 335	726 500	726 500
10	Dotations, fonds, divers	0	0	0
27	Dépôts et cautionnements versés	69 335	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	69 335	0	0
458	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	928 670	726 500	726 500
021	Virement de la section de Fonctionnement	390 000	447 000	447 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	680 000	680 000	680 000
041	Opérations Patrimoniales	20 000	20 000	20 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 090 000	1 147 000	1 147 000

TOTAL DES RECETTES	2 018 670	1 873 500	1 873 500
---------------------------	------------------	------------------	------------------

Il présente ensuite la liste des investissements par opérations à hauteur de **1 630 000 €**

Opération n° 8001 : Investissements CCVCMB non ventilables	170 000 €
Opération n° 8002 : Investissements secteur Chamonix	596 000 €
Opération n° 8003 : Investissements secteur Les Houches	551 000 €
Opération n° 8004 : Investissements secteur Vallorcine	93 000 €
Opération n° 8005 : Investissements secteur Servoz	220 000 €

Sur le financement des projets d'investissement, Eric Fournier évoque l'organisation à venir sous forme de « guichet unique » regroupant les principaux partenaires (Agence Eau, Région, CD74) dans le cadre d'une contractualisation globale autour du « cycle de l'eau ».

Les dépenses et les recettes de la Section d'Investissement énumérées ci-dessus ont été votées, chapitre par chapitre, à l'unanimité.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Régie Eau Vallée de Chamonix Mont Blanc de l'exercice 2019
- **CHARGE** le Président d'assurer l'exécution du Budget Annexe Régie Eau Vallée de Chamonix

12. Finances : Participation aux services communs et Attributions de compensation – Année 2018

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances, rappelle que la Communauté de Communes a mis en place des services communs auxquels ont adhéré, par convention, chacune des communes membres, afin d'assurer les missions des services fonctionnels, à savoir : urbanisme, ressources humaines, finances, affaires juridiques, informatique, marchés publics.

Depuis la loi MAPTAM de janvier 2014, il est rappelé que le financement des services communs peut s'imputer sur les attributions de compensation ; ces dispositions ont expressément été votées par les collectivités dans leurs délibérations d'adhésion aux services communs et mentionnées dans les conventions de participations aux services communs. Dans ce cas, le calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale) fixé à l'article L. 5211-30 du CGCT prend en compte cette imputation.

Yvonick Plaud rappelle le niveau élevé du CIF de la collectivité à 0,57 alors qu'il se situe en moyenne au niveau national à 0,35.

Sur proposition de la dernière commission Mutualisation du 27 novembre 2018, et conformément aux modalités de répartition financière définies dans chaque service commun, il convient d'arrêter le montant de participation qui sera appelé en 2019 auprès des communes membres, et impacté sur les attributions de compensations, comme suit :

Pour mémoire				
Produits de fiscalité	Cumul des charges	Montant AC de la commune	A déduire participation	TOTAL

	professionnelle transférés en 2010	transférées depuis 2010	(vote CC du 18/07/2018)	aux services communs	
Chamonix	12 367 252	12 923 910	-556 658	-1 246 116	-1 802 774
Les Houches	1 648 649	1 969 873	-321 224	-196 322	-517 546
Servoz	122 459	294 351	-171 892	-25 991	-197 883
Vallorcine	540 315	348 680	191 635	-25 726	165 909
TOTAL	14 678 675	15 536 814	-858 139	-1 494 155	-2 352 294

Sur ces bases, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartiendra ensuite à la Communauté de Communes de notifier à chaque commune membre, le montant de l'attribution de compensation annuelle ajustée du montant de sa participation financière au service commun.

Nicolas EVRARD évoque la pertinence de pouvoir disposer d'un éclairage sur le produit de toutes les taxes perçues par l'intercommunalité, en raison de l'évolution importante de structure de la fiscalité depuis 2010 année de création de la CCVCMB. Y Plaud complète en indiquant que cet exercice de mise à niveau et de ventilation, illustrera la progression de la capacité d'action de la collectivité.

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'impact sur les attributions de compensation des participations aux services communs pour chacune des communes membres, comme détaillé dans le tableau ci-dessus
- **SOLLICITE** la décision concordante des conseils municipaux des communes membres
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

13. Finances : Exonération de la CFE pour les librairies

Yvonick PLAUD, Vice-président délégué aux finances, indique que l'article 174 de la LOI n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (Amendement du 12 novembre 2018), permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de prendre une décision de portée générale afin d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) des librairies, appartenant à des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire, qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence.

Cette mesure complète le dispositif facultatif d'exonération de CFE déjà en vigueur pour les librairies qui disposent du label de librairie indépendante de référence (article 1464 I du code général des impôts).

La communauté de communes, par délibération du 20 novembre 2012, a validé le principe d'exonération de CFE, les librairies indépendantes labellisées. Cette exonération a concerné une librairie sur Chamonix.

A ce jour, aucune librairie sur le territoire de la communauté de communes ne possède le label de librairie indépendante.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'étendre aux librairies non labellisées cette exonération de CFE.

Pour bénéficier de cette exonération de CFE, les librairies non labellisées devront respecter les critères suivants :

- être constituées d'une boutique physique librement accessible au public ;
- avoir une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires de l'établissement.

Par dérogation au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent délibérer jusqu'au 21 janvier 2019 afin d'instituer l'exonération prévue à l'article 1464 I bis du même code pour les impositions dues à compter de 2019.

Les librairies souhaitant bénéficier de l'exonération dès l'année 2019, doivent adresser une demande au service des impôts au plus tard le 28 février 2019.

La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe d'exonération de CFE à l'ensemble des librairies non labellisées remplissant les conditions fixées réglementairement à compter de l'année 2019.

14. Personnel : Emplois Tremplin – Pérennisation de démarches de reclassements professionnels

Aurore TERMOZ, conseillère communautaire, indique que depuis octobre 2015, la collectivité a mis en place une politique de retour à l'emploi et de reclassement professionnel, en lien avec le CHSCT. Après avis de la commission du personnel, les notions de poste de retour à l'emploi et de postes tremplins ont émergé dans la politique Ressources Humaines portée par la collectivité. Ces postes permettent à un agent déclaré inapte, ou présentant de fortes restrictions médicales, de découvrir un nouveau métier, d'élargir ses compétences, en bénéficiant d'un tutorat par le service d'accueil et d'un accompagnement de la direction des ressources humaines.

Entre 2015 et 2017, différents reclassements avec changement de poste ont été enclenchés, dont deux ont abouti courant 2016. Ces premières expériences réussies ont constitué le fondement de la délibération approuvée en conseil communautaire le 23 mai 2017. Cinq services ou directions ont été identifiés comme terrains d'accueil des agents en reconversion : taxe de séjour, finances, DRH, service foncier et médiathèque.

Outre le recensement de services d'accueil, la-dite délibération prévoyait différentes étapes, dont la création du poste et l'affectation de l'agent sans mise en concurrence une fois son aptitude au poste avérée et ses compétences professionnelles évaluées.

Après un an de mise en œuvre, une première réussite avait été présentée au conseil communautaire du 26 septembre 2018, actant la pérennisation d'un agent sur le poste tremplin mutualisé entre les services foncier et juridique.

D'autres bilans ont été réalisés par la Direction des Ressources Humaines, associant les agents concernés et les services d'accueil. Ces bilans ont mis en évidence de réelles satisfactions, tant des agents en reconversion que des services d'accueil.

Il est proposé au conseil communautaire de réaliser la même démarche concernant trois autres

situations individuelles :

- Un agent sur poste tremplin à la Direction des Ressources Humaines
- Un agent sur poste tremplin à la taxe de séjour
- Un agent sur poste tremplin aux finances

Ces trois agents se sont formés depuis 2017 à de nouvelles règles de métier, de nouveaux outils et ont permis aux services d'accueil d'absorber les surcharges de travail inhérentes à de nouveaux enjeux (ex : mise en place de protocoles d'échanges – PES – à la direction des finances ; gestion de l'accueil en DRH et suivi des relations avec les comités médicaux, de réforme et l'assurance statutaire).

De plus, cette politique de retour à l'emploi a permis de diminuer significativement la pénalité versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP). En effet, la délibération du 23 mai 2017 évoquait une pénalité de 11 000 euros ; elle était de 7 900 euros en 2018.

Au-delà de l'aspect financier, les postes tremplin préfigurent également les modalités de mise en œuvre des nouvelles obligations des employeurs publics en matière d'accompagnement en évolution professionnelle, du fait de la réforme du Compte Personnel d'Activité (CPA - CPF).

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer trois postes et d'y affecter les agents accueillis ces derniers mois par la direction des ressources humaines, la direction des finances, dont le service « taxe de séjour ».

Niveau de recrutement : catégorie C – cadre d'emploi des adjoints administratifs

Rémunération de l'emploi : grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de deux emplois à temps complet d'assistant(e) de gestion administrative et d'un emploi d'agent en charge de la numérisation, en appui des directions des finances et des ressources humaines, emplois permanents qui ont vocation à être occupés par un fonctionnaire, selon les caractéristiques d'emploi décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié qui prendra effet dès la présente délibération rendue exécutoire.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (chap. 012) de la collectivité
- **CHARGE** le Président de procéder aux recrutements correspondants

15. Personnel : Ajustement du tableau des effectifs et des emplois budgétaires

Aurore TERMOZ, conseillère communautaire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient ainsi au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements sur des postes vacants.

Il est tout d'abord proposé de créer les postes suivants, liés à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et bénéficiant de financements extérieurs :

1) - **Création d'un poste de « chargé-e de mission Patrimoine, gestion du projet Pays d'Art et d'Histoire » relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation (cat A), grades d'attaché ou attaché principal de conservation, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019 à la direction des affaires culturelles.**

Missions principales :

- Préparer le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH), et ce jusqu'au passage en comité national des VPAH
- Structurer le schéma d'organisation du futur label
- Coordonner les acteurs participants au projet
- Organiser les actions de préfiguration du PAH

2) **Création de deux postes de « chargé-e de mission espace valléen » et « chargé-e de mission espaces naturels sensibles » relevant du cadre d'emplois des attachés (cat A), grade d'attaché ou attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019 pour la direction du développement durable des territoires.**

Missions principales du poste « chargé-e de mission espaces valléens » :

- Suivre les dossiers de demandes de financements auprès des partenaires et être leur interlocuteur pour toutes questions administratives et financières ;
- Préparer et animer les instances de pilotage, notamment le Comité de pilotage Espace Valléen,
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel Espace Valléen en lien avec les services pilotes et les partenaires financiers,
- Suivre plus spécifiquement des actions étude d'impact de l'activité touristique et schéma prospectif de l'hébergement touristique,
- Participer au réseau des Espaces Valléens à l'échelle du massif des Alpes,

Missions principales du poste « chargé-e de mission espaces naturels sensibles » :

- Réaliser un diagnostic de territoire, notamment à partir des études et travaux existants, et également complété de prospections de terrain dans des secteurs stratégiques non couverts jusqu'alors
- Organiser et animer une phase de concertation avec les acteurs du territoire, avec pour objectifs d'élaborer des orientations en matière d'espaces naturels sensibles
- Proposer un plan d'action, comportant les coûts, les opérateurs, le calendrier de réalisation et visant à identifier des sites à labelliser ENS.

Il est ensuite proposé de créer des postes pérennes, prévus dès le budget 2018 pour l'un et au budget 2019 pour l'autre.

3) **Création d'un poste de chargé de projets « Vie associative et relations avec les partenaires », relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (cat A), grade d'attaché, attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2019, rattaché à la direction générale des services.**

Missions principales :

- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de vie associative dans les domaines sportif, culturel, socio-éducatif
- Contribuer à fédérer les acteurs publics, les associations
- Participer à la mise en réseau des ressources locales

- Assister les élus dans le pilotage des grands événements/projets en lien avec le tissu associatif ou institutionnel
- Rechercher les financements et partenariats innovants pour la conduite des projets.
- Evaluer les politiques publiques menées en matière sportive, culturelle, socio-éducative, en rapport avec les moyens mobilisés

4) Création d'un poste d'assistant-e de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (cat C), grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2019 pour renforcer l'équipe recrutement / formation au sein de la Direction des Ressources Humaines .

Missions principales :

- Gérer les inscriptions individuelles en formation
- Élaborer les bons de commandes et gérer les frais de déplacements
- Mettre en place les compteurs relatifs à la réforme du Comptes Personnels de Formation
- Suivre les entretiens professionnels annuels
- Gérer les demandes d'apprentissage, de stages

5) Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise (cat C), grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, à temps non complet (0.5 ETP), à compter du 1^{er} février 2019 pour le poste de chargé des missions de récolement de travaux, à la Direction du Développement Durable du Territoire

Missions principales :

- Mission de récolement sur le territoire de la CCVCMB
- Suivi administratif des dossiers en lien avec chacune des communes de la CCVCMB
- Rédaction de procès-verbaux d'infraction

6) Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (cat C), grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2018 pour le poste d'agent technique à la patinoire, Direction des Sports

Missions principales :

- Exploiter et maintenir les pistes glacées de la patinoire
- Surveiller les installations techniques de la patinoire
- Accueillir et louer les patins (public et scolaires)
- Tenue, affûtage, et hygiène du stock de patins
- Mettre en œuvre le plan de maintenance et l'entretien des surfaceuses à glace
- Mettre en œuvre les procédures et modes opératoires d'exploitation de la patinoire

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice,

Considérant la nécessité de créer 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation pour permettre le recrutement d'une-e chargé-e de mission Pays d'Art et d'Histoires,

Considérant la nécessité de créer 2 postes de chargés de mission, l'un portant sur l'espace valléen, l'autre dédié aux espaces naturels sensibles, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour renforcer les effectifs de la DDDT et permettre la réalisation de projets co-financés,

Considérant la nécessité de créer 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour permettre le recrutement du chargé de mission Vie associative et relations avec les partenaires,

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs pour renforcer l'équipe formation / recrutement, au sein de la DRH

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise pour permettre le recrutement d'un chargé de mission de récolement de travaux à la DDDT,

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre le recrutement d'un agent technique à la patinoire,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation (cat A), grades d'attaché ou attaché principal de conservation, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019,
- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de les pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés de conservation, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,
- **DIT** que cet emploi nécessite comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :
 - o Formation supérieure dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de l'architecture ou de l'urbanisme
 - o Connaissance des enjeux, des évolutions et du cadre réglementaire des politiques publiques locales dans ces domaine d'activités
 - o Expérience en conduite de projet
 - o Connaissances des politiques et orientations mises en œuvre dans le cadre d'un PAH
 - o Rigueur, réactivité et autonomie
 - o Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse et d'analyse
- **DONNE SON ACCORD** pour renforcer les effectifs de la Direction du Développement Durable des Territoires grâce à la création de deux postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (cat A), grade d'attaché ou attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019,
- **CONFIRME** que si ces emplois ne peuvent être pourvus par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article

3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux – grade d'attaché, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,

- **DIT** que ces emplois nécessitent comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :

Pour le poste de « chargé de mission espace valléen » :

- o Formation supérieure (bac +5)
- o Expérience de la coordination de projets et des projets européens
- o Connaissance du fonctionnement des collectivités locales appréciée,
- o Maîtrise des outils bureautiques et informatiques.
- o Dynamisme, autonomie, sens de l'organisation
- o Capacité d'écoute, d'animation, de communication et de synthèse

Pour le poste de « chargé de mission espaces naturels sensibles » :

- o Formation supérieure (bac +3 à bac +5) dans le domaine de l'environnement, de l'écologie, du paysage, de l'aménagement du territoire
- o Connaissances en écologie, connaissances naturalistes
- o Maîtrise des outils bureautiques et informatiques, notamment SIG.
- o Autonomie, sens de l'organisation et des initiatives
- o Capacité d'écoute, d'animation, de communication et de synthèse

- **DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste de « chargé de mission vie associative » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 1er mars 2019,

- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de les pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,

- **DIT** que cet emploi nécessite comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :

- o Formation supérieure (bac +5), type droit, développement local ou IEP
- o Bonnes connaissances des politiques publiques et des acteurs institutionnels
- o Expertise en droit des associations et de la gestion associative
- o Compétences rédactionnelles avérées
- o Capacité d'écoute, d'animation, de communication et de synthèse

- **DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste d'assistant-e de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet, à compter du 1er mars 2019,

- **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de les pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,

- **DIT** que cet emploi nécessite comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :

- o Connaissance du statut de la fonction publique territoriale.

- Expérience indispensable en ressources humaines, idéalement en recrutement et / ou formation ou secrétariat de direction
 - Aisance relationnelle et rédactionnelle.
 - Maîtrise de l'outil bureautique indispensable (Word, Excel, Power point).
- **DONNE SON ACCORD** pour la création d'1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise (cat C), grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, à temps non complet (0,5 ETP), à compter du 1er février 2019,
 - **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,
 - **DIT** que cet emploi nécessite comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :
 - Connaissance des missions assurées par les collectivités territoriales
 - Utilisation des outils de contrôle des constructions
 - Lecture de plans, de documents d'urbanisme permettant d'analyser la conformité des travaux en cours ainsi que leur éventuelle régularisation
 - **DONNE SON ACCORD** pour la création d'un poste d'agent de patinoire, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (cat C), grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1er juin 2018,
 - **CONFIRME** que si cet emploi ne peut être pourvu par des candidatures statutaires de fonctionnaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel justifiant des qualités requises ci-dessus et dont la rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la Collectivité,
 - **DIT** que cet emploi nécessite comme niveau de recrutement, savoirs faire et compétences :
 - connaissances techniques (électricité, mécanique, plomberie)
 - détection des dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement , d'une machine
 - Appliquer les règles de sécurité du travail
 - **CONFIRME** le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes,
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Collectivité,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ces dossiers.

16. Urbanisme Site du Montenvers Glaciorium - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Chamonix-Mont-Blanc

Jean-Michel COUVERT, conseiller communautaire, rappelle qu'en 2013 la commune de Chamonix Mont-Blanc a lancé une réflexion sur la valorisation du site du Montenvers, laquelle a abouti à un diagnostic et à un schéma directeur global et cohérent.

Ce diagnostic relève 3 principaux enjeux que sont :

- l'attractivité du site avec le recul de la Mer de Glace et la difficulté pour y accéder,
- la préservation et la qualité du site avec les infrastructures vieillissantes,
- la compréhension des espaces et de l'environnement avec en sus des difficultés de gestion des flux, un manque de lisibilité des cheminements et un besoin d'expliquer l'évolution de cet univers alpin et glaciaire en pleine mutation.

Sur la base de ce diagnostic plusieurs projets sont en cours d'étude, dont le projet de Glaciorium, centre d'interprétation des glaciers et du Climat.

Ce projet viendrait prendre place sous la gare du Montenvers, et sera organisé en plusieurs espaces (terrasses, salle d'exposition et de découverte, etc.)

Ce projet présente plusieurs enjeux tenant à la fois à sa dimension pédagogique, à la redynamisation de l'attractivité touristique et économique de la Mer de Glace, et à la revalorisation paysagère du site du Montenvers, enjeux forts qui caractérisent l'intérêt général de l'opération poursuivie.

La réalisation de ce projet nécessite une adaptation des règles contenues dans le PLU de Chamonix, portant à la fois sur :

- la création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) au titre de l'article R122-9 du code de l'urbanisme (pour la création ou l'extension d'un équipement touristique d'une surface de plancher totale supérieure à 500 m², en dehors d'un secteur urbanisé). Celle-ci sera intégrée au PLU de Chamonix à travers une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- la modification du règlement en zone Naturelle (N), du plan de zonage,
- création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL), tel que prévu à l'article L151-13 du code de l'urbanisme.

Aussi est-il prévu de lancer une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

La présentation du projet de Glaciorium et de la procédure qui sera mise en œuvre, est jointe en annexe.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** de la présentation du projet de Glaciorium et de la procédure qui sera mise en œuvre, dans la note récapitulative ci-jointe.

17. Urbanisme : PLU de Vallorcine : Révision générale du PLU de Vallorcine – Application des articles R 151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme au règlement du futur PLU

Jérémy VALLAS, Vice-Président, rappelle que la Commune de Vallorcine a prescrit la révision générale de son PLU par Délibération du 13 avril 2015.

La procédure est à ce jour toujours en cours, le PADD ayant fait l'objet d'un débat le 30 janvier 2017.

Le décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme permet aux communes qui ont prescrit l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme avant le

31 décembre 2015 – ce qui est son cas – d'opter pour les nouvelles dispositions réglementaires prévues à partir du 1er janvier 2016.

En effet, l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 précise :

« VI. - Les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables aux Plans Locaux d'Urbanisme dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en compatibilité a été engagée avant le 1er janvier 2016. Toutefois, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 en vigueur avant le 31 décembre 2015, le Conseil Communautaire ou le Conseil Municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté. »

En d'autres termes, le PLU de la commune de Vallorcine peut être soumis dans le cadre de la présente révision aux nouvelles dispositions applicables en matière réglementaire depuis le 1er janvier 2016.

Ces dispositions consistent en une réorganisation thématique du règlement du PLU en lieu et place de l'actuel qui se présente sous forme d'une liste linéaire d'articles ne permettant pas toujours de comprendre l'intention de la collectivité au regard de son projet d'aménagement et de développement durables.

Ainsi, le futur règlement présentera une rédaction plus opérationnelle, davantage liée au projet, qui pourra se résumer à un volet destination des constructions, usage des sols et nature d'activités, à un volet caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère et à un volet équipements et réseaux.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'opter pour l'application de ces nouvelles règles au PLU de Vallorcine.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** l'application de ces nouvelles règles au PLU de Vallorcine, notamment les articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

18. Information sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2010, le Président est chargé d'informer le conseil communautaire des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues.

A ce titre, le conseil communautaire est informé des décisions prises par le bureau exécutif en date du 27 novembre 2018.

- *Transports / Mobilité : Voie cyclable : demande d'aide régionale/départementale pour 2^{ème} tranche travaux sur Chamonix en opération sous mandat*

Le Bureau Exécutif valide le dépôt du dossier de subvention auprès de la région AURA et du Département et le plan de financement correspondant et sollicite l'inscription de crédits correspondants dans le prochain Budget Primitif communautaire 2019 en opération sous mandat, avec une participation de la commune de Chamonix, compétente en matière de voirie.

Information est donnée aux membres du BE de l'important programme de soutien au développement des pistes cyclables hors agglomération retenu par le CD74 dans le cadre de sa politique sur la mobilité durable. Les communes sont invitées à recenser leurs besoins.

Plus généralement sur les transports, information est donnée des grandes évolutions pour la saison à venir. Un point détaillé sera effectué lors du prochain BE concernant l'organisation du réseau de transports urbains pour la saison hivernale 2018/19 au regard notamment de l'amélioration de la ligne Brévent-Fléchère, et de la desserte de l'itinéraire Vallorcine-Trient (Col Montets/Col Forclaz).

- *Sports : Rénovation énergétique Centre sportif : validation dossier de subvention régionale (Contrat Ambition Région)
Le Bureau Exécutif valide la fiche projet du Contrat Ambition Régional et son plan de financement portant sur un montant de travaux de 556 000 € (chaudière gaz, isolation façades, système récupération calories eaux grises), autorise le Président à déposer le dossier de subvention correspondant et sollicite l'attribution des soutiens financiers, notamment l'aide régionale au titre du Contrat Ambition Région au taux de 50%.*
- *Sports : Récupération de la chaleur des eaux grises des bassins du Centre nautique :
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
Le Bureau Exécutif valide le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau et le plan de financement portant sur un montant de travaux de 210 000 € avec un soutien de 40%, sollicite le taux le fort possible et autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant*
- *Sports : Attribution marché : 2^{ème} tranche rénovation énergétique façades
Le Bureau Exécutif décide de retenir l'offre de SOLBOS pour un montant total 273 194,27 € HT et autorise le Président à signer le marché correspondant.*
- *Sports : Avenants au marché des Tennis couverts de Chamonix
Le Bureau Exécutif valide les avenants des lots 04, 06, 11 pour le marché de Construction des Tennis couverts de Chamonix : pour le lot 04 : Couverture bac acier prélaqué : Entreprise Réalisations Lacroix pour un montant de 43 889 euros HT, pour le lot 06 : Bardage, doublage, isolants et OSB : Entreprise Réalisations Lacroix pour un montant de 16 985 euros HT, pour le lot 11 : Panneaux photovoltaïque : Entreprise Sunvie pour un montant de 5 930 euros HT et autorise le Président à signer les avenants correspondants.*
- *Sports : Attribution marché : Remplacement de la chaudière de la piscine du Centre Sportif Richard Richard Bozon
Le Bureau Exécutif décide de retenir l'offre de DALKIA pour un montant total 72 206,15 € HT, Tranche ferme et autorise le Président à signer le marché correspondant.*
- *Sports : Attribution de marché : Installation d'un système de récupération de la chaleur des eaux grises de 3 bassins au Centre Sportif Richard Bozon*

Le Bureau Exécutif décide de retenir l'offre de ONSEN pour un montant total 210 950 € HT et autorise le Président à signer le marché correspondant.

- *Sports : Convention d'occupation Proshop Tennis*
Le Bureau Exécutif valide la convention d'occupation du Domaine Public entre la Communauté de Communes et la société PRO SHOP, approuve le choix de la société PRO SHOP, représentée par Monsieur Stéphane HEIM, pour l'exploitation d'une activité commerciale de vente de produits nécessaires à la pratique du tennis (raquette, balles petits accessoires) et de réparation (pose de cordage) sur le site des Tennis pour la période du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 octobre 2020, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.
- *Sentiers / PDIPR : Demande de subvention départementale - Réhabilitation du sentier Flégère / Lac blanc*
Le Bureau Exécutif autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le soutien du Conseil départemental de la Haute Savoie pour un montant de 33 950 euros HT (concernant 70 % des travaux de pelle araignée et fournitures).
- *Culture : Pays d'Art et d'Histoire : préparation candidature*
Le Bureau Exécutif valide les missions susnommées portées pendant deux ans (2019 et 2020), sollicite les financeurs pour obtenir les fonds Européens correspondants et autorise le Président à engager toutes démarches en ce sens
- *Culture : Ouvrages Grande Guerre : conditions de vente en librairie*
Le Bureau Exécutif valide les termes la convention à souscrire avec chaque dépositaire, selon les tarifs détaillés et autorise le Président à signer les conventions correspondantes avec chaque dépositaire
- *Social : Aire d'accueil des saisonniers en camion – Les Molliasses*
Le Bureau Exécutif approuve l'occupation ainsi que les conditions qui l'entourent (durée, redevance, assurance, etc.) afin de de renouveler cette occupation pour la saison 2018-2019 et autorise le Président à signer la convention.
- *Eau & Assainissement : Convention pour le projet d'extension d'un réseau d'eaux usées – Route de Bellesvarde*
Le Bureau Exécutif valide les termes de ce partenariat financier et de la convention telle que présentée et autorise le Président à signer le document correspondant et toute pièce afférente à ce dossier
- *Ordures Ménagères : Location d'un terrain pour implantation de Moloks*
Le Bureau Exécutif approuve l'occupation ainsi que les conditions qui l'entourent (durée, redevance, etc.) et autorise le Président à signer la convention.
- *Ordures Ménagères : Déchets / Economie circulaire : projet mission d'accompagnement*
Le Bureau Exécutif valide l'engagement de cette mission d'AMO et la consultation correspondante.

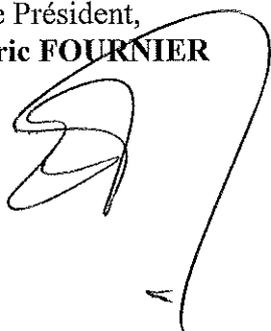
Conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la délibération n°663 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, autorisant la délégation de compétence renforcée au Président dans le cadre de la validation des procédures dites « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) en deçà des seuils de 90 000 € HT, le conseil communautaire est informé de la décisions suivante :

Date de la décision	N° de la Décision	Numéro du marché	Objet du marché	Candidat retenu	Montant du marché
14.12.2018	MP824/2018	18C00025	Réalisation et fourniture de modules d'interprétation du Patrimoine naturel	Pic Bois	61 806 € HT
14.12.2018	MP825/2018	18C00022	Réalisation d'une étude d'impact de l'activité économique	Cabinet Utopies -LG Consell	17 500 € HT
14.12.2018	MP826/2018	18C00026	Réalisation d'un schéma prospectif du parc d'hébergement touristique	In Extenso	20 550 € HT
24.12.2018	MP827/2018	18C00027	Mission d'assistance à la révision du PLU de la Commune de Servoz	Espaces et Mutations	42 160 € HT
24.12.2018	MP828/2018	-	Mission d'assistance à l'analyse de la situation des enseignes/pré enseignes / publicité sur la Vallée et au RLP de Chamonix en vue de sa grenellisation	CAUE de la Haute-Savoie	7 000 € HT

∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le Président,
Eric FOURNIER




Le Secrétaire de séance,
Jérémy VALLAS

